



Comment débloquer une succession

Par **Lelmousin**, le **14/10/2008** à **16:38**

Mes beaux-parents se sont mariés (sous contrat) en 1965 et se sont installés dans la maison que possédait ma belle-mère, avec deux des trois enfants d'un premier lit du côté du beau-père; de cette union est né un autre enfant.

Quelques années plus tard ils se sont fait une donation entre époux.

Mon beau-père est décédé en septembre 2005. La succession ouverte en 2006, est bloquée depuis plus d'un an par l'un des héritiers du premier lit : il conteste (par téléphone) la

"Déclaration de succession" envoyée par le notaire, sans en fournir les raisons.

(Il est clair que sa part se trouve réduite du fait que la maison appartient intégralement à ma belle-mère)

Question: quel rôle doit avoir le notaire ? peut-il exiger de l'héritier que ce dernier précise les raisons de son désaccord ? Comment débloquer la situation ?

Merci d'avance.